

**COMMUNE
de
MORLANWELZ**

Population : 18.700 habitants

Morlanwelz, le 29 avril 2008

SECRETARIAT

C.C.B. 091-0003981-33

Tél. (064) 43.17.17
Fax (064) 43.17.21

ASSEMBLEE DU CONSEIL COMMUNAL.-

SEANCE DU 06 MAI 2008.-

M.

Nous vous proposons de porter le point complémentaire ci-après à l'ordre du jour de la séance du Conseil Communal du mardi 6 mai 2008 :

ORDRE DU JOUR.-

SEANCE PUBLIQUE :

Demande de permis d'urbanisme pour la construction de 19 habitations unifamiliales et d'un immeuble de 8 appartements, Rue du Pairois à 7141 CARNIERES par la société GROUPE PROMO.-

Vu la demande de permis d'urbanisme introduite auprès du service de l'urbanisme par la société GROUPE PROMO, représentée par M. FASCELLA J., dont les bureaux se situent rue Victor Garin, 57 à 7100 LA LOUVIERE et ayant pour objet « la construction de dix-neuf habitations unifamiliales et d'un immeuble de huit appartements, rue du Pairois à Morlanwelz (Carnières) », sur un terrain cadastré section B n° 230d, 231c, 232c, 233g ;

Attendu que ce projet prévoit la création d'une nouvelle voirie avec tous les aménagements inhérents ;

Vu les résultats de l'enquête publique à laquelle il a été procédé du 31 janvier au 14 février 2008 en vertu de l'application des articles 126, 128 et 129 concernant les constructions groupées impliquant l'ouverture d'une nouvelle voirie et le passage en Conseil Communal ainsi que l'application des articles 330 2° et 330 8° relatifs aux constructions groupées dont la profondeur mesurée à partir de l'alignement est supérieure à 15 mètres et dépasse de plus de 4 mètres les bâtiments situés sur les parcelles contiguës, et pour laquelle deux réclamations sont versées au dossier ;

Attendu que ce projet a été soumis à l'avis des sociétés et services libellées ci-après et dont les avis parvenus dans le temps imparti sont joints au dossier :

- IGRETEC ;
- IEH-IGH ;
- Service régional d'incendie ;
- Service communal voirie ;
- Ministère de la Région Wallonne – M.E.T. ;

- ELIA ;

Attendu que ce projet a été soumis à l'avis de la CCATM en date 20 février 2008 pour lequel le vote est « 8 oui et 2 abstentions » et dont le procès-verbal est joint au dossier ;

Vu l'avis favorable conditionnel du service technique communal joint au dossier ;

Attendu que ce projet a été présenté en séance du Collège Communal du 28 avril 2008 pour avis et inscription au Conseil Communal selon la procédure requise ; que son avis est favorable ;

Au vu de ce qui précède, nous vous proposons d'autoriser la création d'une nouvelle voirie et la construction de dix-neuf habitations unifamiliales et d'un immeuble de huit appartements, rue du Pairois à Morlanwelz (Carnières) par la société GROUPE PROMO de La Louvière.

Le Secrétaire communal,

Le Bourgmestre,

M. BURION

J. FAUCONNIER